Image not found or type unknown

Renonciation à succession

Par **perepetuel**, le **21/07/2014** à **00:00**

Bonjour,
Un testament fait de mon frère le légataire universel sous réserve d'un legs à moi-même à valoir sur ma part réservataire (nous sommes 2 héritiers).
Si je renonce à la succession, puis-je réclamer mon legs bien qu'il soit spécifié à valoir sur ma part réservataire?
Si oui, devient-il hors part et imputable sur la quotité disponible ?
Et ma réserve revient-elle à mes descendants ?
Merci !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés